

**Art. 10 : PRIX ET COUPES**

Tous les concurrents classés seront récompensés.

**Art. 11 : REMISE DES PRIX**

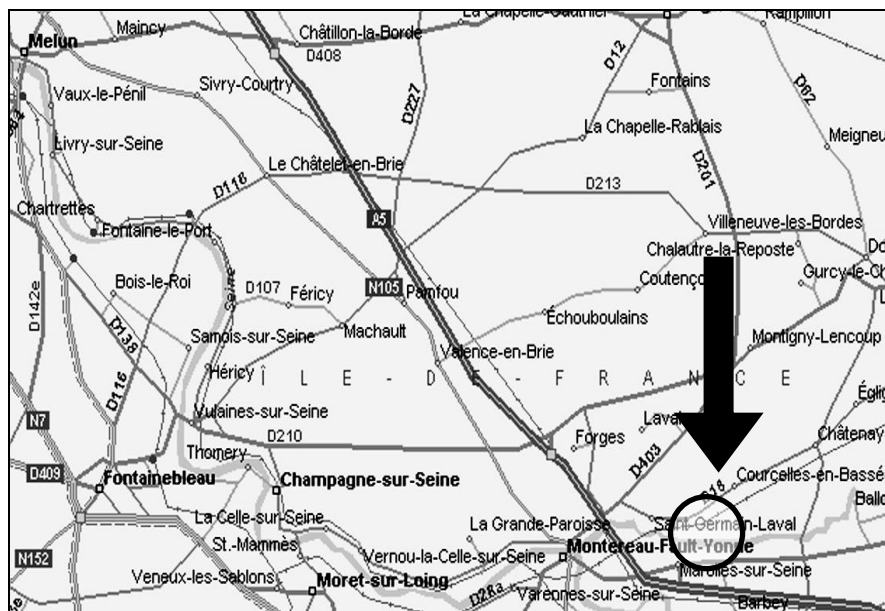
La remise des prix aura lieu 30 minutes après l'ouverture du parc fermé en haut de la côte.

**Art. 12 : DOPAGE**

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

**Art. 13 : MESURES GENERALES**

Voir réglementation standard des Courses de Côte



**6<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE  
VHC-CLASSIC DE TRECHY  
ST-GERMAIN-LAVAL-COURCELLES EN BASSEE  
(Doublure de la 24<sup>°</sup> course de côte régionale)  
16 Septembre 2018**

**REGLEMENT  
PARTICULIER**

*Une organisation*



En partenariat avec :

**La Ville de MELUN  
La Commune de ST-GERMAIN-LAVAL  
La Commune de COURCELLES EN BASSEE**



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte VHC.

L'ASAVE organise le 16 Septembre 2018, une épreuve régionale automobile de course de côte dénommée :  
**6<sup>ème</sup> Course de Côte VHC-CLASSIC de Tréchy – Saint Germain Laval – Courcelles en Bassée**  
Doublure de la 24<sup>°</sup> Course de Côte de Tréchy

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Ile de France sous le permis d'organisation  
588 enregistré le 27/07/2018.

## Art. 1 : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 : Officiels Sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence 2018 le jour de l'épreuve.

FONCTION	NOM	LICENCE
<b>Président du Collège des Commissaires sportifs</b>	GREUET Gilles	2653 - 1429
<b>Commissaires sportifs</b>	LALLEMODE Claude	89257 - 1306
	SIMON Gérard	12017 - 0419
	BERTRAND François	54059 - 1412
	<i>Stagiaire</i>	
<b>Directeur de Course</b>	JUGNIOT Joël	6813 - 0419
<b>Directeur de Course adjoint</b>	MOREL Thierry	4906 - 1442
<b>Commissaire technique</b>	Alain GOUPY	24279 - 1428
<b>Médecin responsable</b>	GODCHAUX Sylvain	204570 - 1412
<b>Chargé de la mise en place des moyens</b>	LAUNAY Nicolas	148392 - 1412
<b>Chargé des relations avec les concurrents</b>	BERTRAND François	54059 - 1412
<b>Chargé des Commissaires de route</b>	COLLET Jean Louis	235850 - 1412
<b>Chronométreurs</b>	GUIBLAIN David	134494 - 0418
<b>Chronométreurs</b>	GUIBLAIN Michèle	163636 - 0418

### 1.2 Calendrier et horaires :

Clôture des engagements.....	11/09/2018	à MINUIT
Publication de la liste des engagés.....	14/09/2018	
Vérifications administratives .....	15/09/2018	15h00 à 18h00
	16/09/2018	07h00 à 09h00
Vérifications techniques .....	15/09/2018	15h15 à 18h15
	16/09/2018	07h15 à 09h15
Essais libres .....	16/09/2018	08h30 à 09h30
Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés Lieu : Départ de la côte	16/09/2018	09h35
- Essais chronométrés: de 09h40 à 11h00 (sauf incident).		
Liste des concurrents autorisés à prendre part à la course Lieu : Départ de la côte.....	16/09/2018	11h00
- 1 <sup>o</sup> montée : de 11h15 à 12h30 (sauf incident).		
- 2 <sup>o</sup> montée : de 13h45 à 15h00 (sauf incident).		
- 3 <sup>o</sup> montée : 15 minutes après la fin de la deuxième manche		
- 4 <sup>o</sup> montée : 15 minutes après la fin de la troisième manche		
(La 4 <sup>e</sup> montée, en fonction du déroulement de l'épreuve.)		
▪ Briefing des pilotes le 16/09/2018 à 08h15 sur la ligne de départ -		
▪ Briefing des commissaires le 16/09/2018 à 08h00 au PC course sur la ligne de départ RD 18		

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.

- Affichage des résultats provisoires : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : départ de la Côte  
- Réunions du collège des commissaires sportifs : Séances permanentes

### 1.3 : Vérifications :

- Vérifications administratives : dans l'aire d'arrivée de la côte le 15/09/2018 de 15h00 à 18h00 et au départ le 16/09/2018 de 07h00 à 09h00.

- Vérifications techniques : dans l'aire d'arrivée de la côte le 15/09/2018 de 15h15 à 18h15 et au départ le 16/09/2018 de 07h15 à 09h15.

- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au RUBELLES AUTO

481 ROUTE DE MEAUX 77950 RUBELLES

. Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation, le passeport technique et le titre de circulation de leur voiture. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit à 09h00 pour les vérifications administratives et 09h15 pour les vérifications techniques.

Pesage des voitures : Départ de la Côte. Modalités : voir réglementation standard.

### 1.4 : Dispositions particulières :

Voir règlement standard des courses de côte VHC.

## Art. 2 : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte VHC.

## Art. 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

**Demande d'engagement : ASAVE Tél : 06 11 48 38 28 – [alainagoupy@aol.com](mailto:alainagoupy@aol.com) ou téléchargeable sur [www.asamelun.com](http://www.asamelun.com).**

Elles sont reçues à partir de la parution du présent règlement particulier. Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à cent cinquante euros (150 €) avec la publicité ou trois cent euros (300 €) sans la publicité, ainsi qu'une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH, adressée à :

**ASAVE : M. Alain GOUPY** 9, avenue du Parc F-92400 COURBEVOIE. Tél : 06 11 48 38 28

Clôture des engagements : le MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 à MINUIT.

Si, à la date du MARDI 11 SEPTEMBRE 2017, le nombre d'engagements moderne + VHC est inférieur à 60 (50+10), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

**FORFAIT** : Tout concurrent devra notifier son forfait par mail, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

## Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre de voitures admises est fixé à 20 ;

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH ou PTN, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC ;

**Sont admises dans un classement séparé les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic ;**

La double monte est autorisée. Un conducteur ne pourra utiliser en courses deux voitures différentes même dans deux groupes différents.

### 4.1 Carburant – Pneumatiques - Equipement

Voir réglementation standard des Courses de Côte VHC et l'annexe K concernant les pneumatiques ;  
Tous les moyens de chauffe de pneus sont interdits.

### 4.2 Echappement

Voir réglementation standard des Courses de Côte VHC.

### 4.3 Numéro de course

Voir réglementation standard des Courses de Côte VHC.

### 4.4 Mesures et dispositifs de sécurité

Conforme à la réglementation FFSA ;

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

## Art. 5 : PUBLICITE

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

## Art. 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 : Parcours

**La course de côte de TRECHY a le parcours suivant**

- Départ sur la RD18

- Arrivée sur la RD29

- Pente moyenne de 5.6 %

- Longueur du parcours de 1,5 km et se déroulant en 4 montées / manches si le temps le permet

- Modalité de retour au départ : en convoi par la route de course.

### 6.2 : Route de Course

L'accès au départ se fait par la RD18

### 6.3 : File de départ

Sur la RD18

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard dix minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4 : Signalisation

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

### 6.5 : Parc concurrents

Accessible du 15/09/2018 à 16h00 au -16/09/2017 à 20h00, sur la RD29 près du Château d'eau.

### 6.6 : Parc fermé final

Le parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés, sera situé à l'arrivée de l'épreuve.

### 6.7 : Tableaux d'affichage officiels

- Pendant les essais et la course : au parc départ,

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications,

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé,

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

### 6.8 Centre de Secours : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE, Tél : 01 64 31 64 31

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra, à partir de 07h00, au Départ de la Côte. Tél : 07 64 09 97 23

## Art. 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Procédure du départ par FEUX

**- Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC et Classic partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.**

- Un briefing des pilotes se tiendra à 08h15 sur la ligne de départ

- Parc de départ : RD18

- Parc d'arrivée : Haut de la côte RD29

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

## Art. 8 : PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

## Art. 9 : CLASSEMENTS

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais, avec un classement séparé pour les « classic » ;

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

▪ Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe ;

▪ Un classement séparé pour la catégorie « classic ».